

COMPTE-RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 15 MARS 2010

L'an deux mil dix, le quinze Mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BRUNET Joël, Maire.

Présents : TOUS LES MEMBRES

SAUF Mr LEMEUNIER Alain qui a donné pouvoir à Mr THIBAUD Jean-Pierre

Date de la convocation : 08/03/10

A été nommé secrétaire de séance : Mr VINCONNEAU Eric

Après approbation du procès-verbal de la dernière séance, **le Conseil Municipal a délibéré sur les points suivants :**

1) COMPTES DE GESTION 2009

- **APPROUVE à l'unanimité**, les comptes de gestion 2009, présentés par Mme le Trésorier
BUDGET COMMUNAL
BUDGET ANNEXE SALLE POLYVALENTE
BUDGET ANNEXE LOCATION BATIMENT INDUSTRIEL
BUDGET ANNEXE EAU
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

2) COMPTES ADMINISTRATIFS 2009

Dressés par M. BRUNET Joël, et présentés par Mr THIBAUD Jean-Pierre
M. BRUNET Joël n'ayant pas pris part au vote, est sorti de la salle

- **APPROUVE à l'unanimité**, les comptes administratifs 2009, qui font apparaître les résultats suivants :

BUDGET COMMUNE

+ 504 372,93 € pour la section de fonctionnement
+ 33 682,14€ pour la section d'investissement

DECIDE, à l'unanimité, d'affecter sur le budget 2010, le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation en réserve, compte 1068 **335 893,86 €**
Excédent de fonctionnement, compte 002 **168 479,07€**

BUDGET ANNEXE SALLE POLYVALENTE

+ 1 787,15€ pour la section de fonctionnement
- 17 394,55€ pour la section d'investissement

DECIDE, à l'unanimité, d'affecter sur le budget 2010, le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation en réserve, compte 1068 **1 787,15€**

BUDGET ANNEXE LOCATION BATIMENT INDUSTRIEL

+ 75 132,58€ pour la section de fonctionnement
+ 17 898,48€ pour la section d'investissement

DECIDE, à l'unanimité, d'affecter sur le budget 2010, le résultat de fonctionnement comme suit :

Excédent de fonctionnement, compte 002 **75 132,58€**

BUDGET ANNEXE DE L'EAU

+ 25 031,99€ pour la section de fonctionnement
+ 116 258,43€ pour la section d'investissement

DECIDE, à l'unanimité, d'affecter sur le budget 2010, le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation en réserve, compte 1068 **25 031,99€**

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

+ 7 487,26€ pour la section de fonctionnement

+ 12 167,91€ pour la section d'investissement

DECIDE, à l'unanimité, d'affecter sur le budget 2010, le résultat de fonctionnement comme suit :
 Affectation en réserve, compte 1068 **7 487,26€**

3) TAUX IMPOSITION DES TROIS TAXES 2010

Sur proposition de la commission « FINANCES », le conseil municipal :

DECIDE, à l'unanimité, d'augmenter les taux d'imposition, comme suit :

	<i>AN N-1</i>	<i>AN 2010</i>	<i>BASES</i>	<i>PRODUIT ATTENDU</i>
TH	8,86	8,96	1 551 000	138 969
TF	13,81	13,96	1 296 000	180 921
TFNB	35,56	35,95	32 300	11 611

4) BUDGETS PRIMITIFS 2010

Après avoir entendu la déclaration de politique budgétaire de M. THIBAUD Jean-Pierre pour l'année 2010, et notamment la proposition de poursuivre le développement des infrastructures communales.

Après avoir pris connaissance des orientations budgétaires de tous les budgets confondus, et en particulier, les investissements.

Après avoir constaté l'équilibre des sections de fonctionnement et d'investissement de tous ces budgets,

Sur proposition, le conseil municipal, à l'unanimité ,

ADOpte le budget primitif 2010 : Principal et ses annexes : Salle Polyvalente, Location Bâtiment Industriel, Eau, Assainissement, en équilibre, comme suit :

BUDGETS	DEPENSES ET RECETTES FONCTIONNEMENT	DEPENSES ET RECETTES INVESTISSEMENT
<i>Commune</i>	1 210 871	920 659
<i>Salle Pol.</i>	30 048	18 455
<i>Bâtiment Ind.</i>	116 284	D=84 000 R=105 172
<i>Eau</i>	139 605	497 480
<i>Assainissement</i>	116 246	48 630

5) Questions diverses

Informations:

- *Travaux AEP Cormoz-Groua*
- *Remise en état des berges vers la station*
- *Vice-Président du CCAS: Monsieur VINCONNEAU Eric*
- *Compte-rendu du conseil d'école*

FIN DE SEANCE 23h00.

FAIT A CHATEAU GAILLARD, le 18 Mars 2010

Le Maire,

Joël BRUNET